

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 octobre 2019

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DGRI 33** Subvention (39.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Maison des journalistes (15e)

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison des journalistes ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7<sup>e</sup> commission ;

Délibère

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association la Maison des journalistes l'avenant à la convention dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 39.000 euros est attribuée à l'association Maison des journalistes, 35, rue Cauchy, 75015 Paris (simpa n°32481 ; dossiers 2019\_02335 et 2019\_03369) ;

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants, au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**